

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAOIS —

Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour – Grenade sur l'Adour  
Larivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur Adour

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 01/08/2025

Publié le 01/08/2025

ID : 040-244000824-20250801-DDP2025\_12-DE



**DDP2025-12**

## DECISION

### OBJET : ATTRIBUTION MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE DU PAYS GRENAOIS- LOTS 3 – GROS ŒUVRE

**Le Président de la Communauté de Communes,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-10 par lequel le Conseil Communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Président pour la durée de son mandat,

**VU** la délibération n° 2020-065 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2020 reçue en Préfecture le 31 juillet 2020, qui délègue au Président pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le projet de construction d'une maison de santé

**CONSIDÉRANT** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 17 avril 2025 avec une date de remise des offres fixée au 28 mai 2025 à 12h.

**CONSIDÉRANT** la décision DDP2025-08 en date du 26 juin 2025 déclarant le lot n°3 – Gros œuvre infructueux et actant de relancer une consultation pour ce lot

**CONSIDÉRANT** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 26 juin 2025 avec une date de remise des offres fixée au 10 juillet 2025 à 12h

**CONSIDÉRANT** la réception des offres suivantes :

#### Lot n° 3 – Gros œuvre

Entreprise	Montant de l'offre en € H.T
BERNADET CONSTRUCTION	248 000€
VANTHOURNOUT	279 923€

Après analyse de l'offre, le lot n° 3 « Gros oeuvre » est attribué à l'entreprise BERNADET CONSTRUCTION, pour un montant de 248 000 € H.T, cette offre répondant aux critères de choix définis dans le règlement de la consultation du marché.

## DECIDE

**Article 1 :** D'accepter l'offre de l'entreprise BERNADET CONSTRUCTION précitée pour le lot 3 pour un montant total de 248 000 € H.T

**Article 2 :** Que le montant du marché, prévu au budget général, sera réglé entre les mains de Monsieur le Trésorier, sur présentation de note d'honoraires.

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 01/08/2025

Publié le 01/08/2025

ID : 040-244000824-20250801-DDP2025\_12-DE



**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus**

**Le 30 juillet 2025**

**Le Président de la Communauté de Communes,  
Jean-Luc LAFENÊTRE,**

